

## Séance du 24 février 2023

### Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2023-02-01	24 février 2023	Désignation d'un délégué élu et d'un correspondant suppléant pour le CNAS		14	14	14	0	0	Approuvée
2023-02-02	24 février 2023	Validation du devis pour le changement de plaques de rues		14	14	14	0	0	Approuvée
2023-02-03	24 février 2023	Validation du devis et demande de financement pour l'installation de radars pédagogiques		14	14	12	2	0	Approuvée
2023-02-04	24 février 2023	Renouvellement du dispositif « Cantine à 1€ »		14	14	14	0	0	Approuvée
2023-02-05	24 février 2023	Adhésion à l'espace famille proposé par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage		14	14	14	0	0	Approuvée
2023-02-06	24 février 2023	Mise en place d'un mandat de gestion locative		14	14	14	0	0	Approuvée

Le Maire  
Jean-René BINET



HAUTEVILLE-SUR-MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER  
[mairie@hauteville-sur-mer.fr](mailto:mairie@hauteville-sur-mer.fr) / 02 33 47 52 57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-01 : Désignation d'un délégué élu et d'un correspondant suppléant pour le CNAS

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué élu ainsi qu'un correspondant suppléant, qui peut être un élu ou un agent, auprès des instances du CNAS.

Le rôle du délégué est de représenter la collectivité auprès des instances du CNAS. Le correspondant a, quant à lui, un rôle d'accompagnement des agents dans leurs démarches auprès du CNAS.

Se proposent en tant que délégué élu, Madame Frédérique DOUCHIN et en tant que correspondant suppléant, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer auprès du CNAS :

- Madame Frédérique DOUCHIN en tant que délégué élu ;
- Madame Sophie CLEMENT-ROBIN en tant que correspondant suppléant.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-01-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-02 : Validation du devis pour le changement de plaques de rues

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise TOPSIGN' d'un montant de 6 140 € HT pour le renouvellement de l'ensemble des plaques de rues manquantes ou abîmées soit un total de 143 plaques. Il est précisé que la pose sera faite par les agents communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise TOPSIGN' pour un montant de 6 140 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-02-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-03 – Validation du devis et demande de financement pour l'installation de radars pédagogiques

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ELANCITE d'un montant de 8 874.26 € HT pour l'achat de 4 radars pédagogiques. Il précise que la commission circulation a étudié deux devis d'entreprises ayant travaillé pour les communes alentours et qu'elle a retenu le devis le moins-disant. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 30 % du montant HT au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux voix contre (Monsieur Franck VIGOT et Monsieur Olivier BELLENGER) :

- Valide le devis de l'entreprise ELANCITE pour un montant de 8 874.26 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement et à signer tous les documents afférents.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-03-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-04 : Renouvellement du dispositif « Cantine à 1€ »

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 24 juin 2022, les tarifs de la cantine ont été votés en renouvelant le tarif à 1 €. Cependant, afin d'obtenir l'aide financière instaurée par l'Etat, il convient de prendre une délibération renouvelant le dispositif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au vendredi 7 juillet 2023.

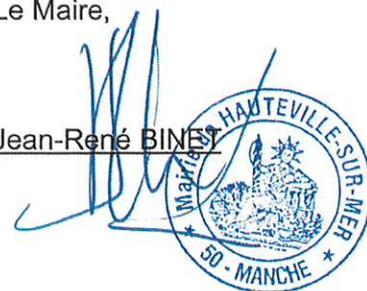
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Renouvèle le dispositif « Cantine à 1 € » pour l'année scolaire 2022-2023.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-04-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-05 : Adhésion à l'espace familles proposé par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Coutances Mer et Bocage propose de mettre à disposition des communes qui le souhaitent son nouvel Espace Famille qui permettra, pour les usagers, de gérer en un seul endroit les inscriptions à l'école, la cantine, la garderie, aux activités périscolaires ainsi qu'aux accueils de loisirs.

Il est également précisé que les inscriptions scolaires se feront dorénavant à la mairie de Hauteville-sur-Mer.

Ainsi, afin de faciliter à la fois les démarches des familles et de simplifier la facturation, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'Espace Famille pour un coût de 3 630 € TTC la première année puis 825 € TTC par an pour l'hébergement et la maintenance ainsi qu'un coût de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise l'utilisation de l'Espace Famille proposé par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet outil.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire,

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-05-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Séance du 24 février 2023**

**Date de la convocation :** 17/02/2023

**Objet de la délibération :**

Délibération n° 2023-02-06 : Mise en place d'un mandat de gestion locative

L'an deux mille vingt-trois, le 24 février à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

**Étaient présents :** M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

M. Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

**Absents excusés :** M. Olivier BELLENGER (pouvoir à Franck VIGOT) ; Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT) ; Mme Marion LEBRUN pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN) ; M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jean-René BINET)

**Secrétaire de séance :** M. Philippe BOUBET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son souhait de confier à Maître DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne, la gestion locative des logements de la commune, à savoir : les trois logements au-dessus des commerces, les deux logements au-dessus du restaurant Le Vent du Sud ainsi que le presbytère. A cette fin, un mandat de gestion locative doit être signé avec Maître DESHAYES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le mandat de gestion locative avec Maître DESHAYES pour la gestion des hébergements communaux mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Le Maire

Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 27 FEV. 2023

Et publication sur le site internet le 28 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture  
050-215002312-20230224-2023-02-06-DE  
Date de réception préfecture : 27/02/2023